→ COMPRENDRE LE CONTRAT DOCTORAL → CONNAÎTRE VOS INTERLOCU



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT DOCTORAL, OBJECTIF ET DURÉE



Définition du contrat doctoral

Le contrat doctoral est un contrat de travail de droit public que seuls les établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche peuvent délivrer. Il est caractérisé par :

- sa durée : 3 ans ;
- son objet : la réalisation d'un travail de thèse assortie ou non d'une mission complémentaire;
- sa réglementation : le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 et le décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État

Créé en 2009, le contrat doctoral est un contrat de travail : le doctorant contractuel perçoit un traitement et non une bourse, il cotise au système de retraite, au régime général de sécurité sociale et à l'assurance chômage.



Double statut du doctorant contractuel

Le doctorant contractuel est à la fois un étudiant et un agent contractuel (ou agent non titulaire) de la fonction publique. À ce titre, il est en relation avec plusieurs interlocuteurs durant son travail de thèse.

